

 **Organisme de formation****Ufcv**

1 Villa des Pyrénées 75020 Paris

Tél. 01 44 72 14 14

Mail formationpro-idf@ufcv.frN° déclaration d'activité : 11750896975 *cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 01547

 **Lieu de la formation****UFCV**

19 rue des Grands Champs 75020 Paris

 **Descriptif de la formation**

Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS) spécialité "animation socio-éducative ou culturelle", mention "Direction de structures et de projet

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui
Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 20 novembre 2016 Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Niveau visé : 5

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : K1802

Code Certif Info : 55876**N° fiche RNCP :** 4910 **Date d'enregistrement :** arrêté du 27 avril 2007 – JO du 19 mai 2007**Code CPF :** 240341 **Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)****Date :** du 07 octobre 2024 au 19 décembre 2025

Formation en alternance à temps plein en continu durant 51 semaines

► Durée totale de la formation :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 700 heures soit 35 heures par semaine

- Stage en milieu professionnel : De 500 à 1000 heures

► Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter. **Engagement qualité des formations**

► Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement DataDock**► Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr> **Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation**

Avoir plus de 18 ans

Être titulaire du PSC1 (Unité d'enseignement Prévention et secours Civiques de niveau 1)

Soit être titulaire du diplôme DEFA ou de diplômes reconnus équivalents

Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (DUT Carrières sociales option animation, DEUST animation...) dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 6 (Bac +3/+4) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

Soit justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

 **Conditions d'admission**

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Ecrit sur un sujet en lien avec le diplôme et oral de motivation

► Date des entretiens : De janvier à Septembre 2024**► Individualisation des parcours de formation :** en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement **Coûts**

7560€ Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr> **Objectifs et contenus de la formation****► Objectifs :**

- Construire la stratégie d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur
- Diriger un projet de développement
- Organiser la sécurité dans le champ d'activité

► Contenus :

- Écriture d'un audit
- Formalisation d'un projet de développement
- Pilotage d'un projet de développement
- Gestion et reporting budgétaire
- Administration des organisations
- Management d'une équipe
- Plan de communication
- Stratégies commerciales
- Pilotage de la formation des formateurs
- Cadre réglementaire
- Environnement institutionnel et social de l'animation
- Encadrement des groupes

 **Retrait des dossiers de candidature** **Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation**

► Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

► L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

► Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

 **Formation ouverte et à distance**

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

 **Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation**

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES).

- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles sont mises en place.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier présentant un projet de développement d'une organisation devant un jury
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent en mettant en œuvre une réunion en lien avec la direction d'un projet de développement, avec la description de sa mise en actes dans un dossier de séance en direction de salariés et/ou de bénévoles et suite à un entretien avec le Jury d'expert.

Certification partielle. Les blocs certifiés et validés par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par le responsable des formations. Il dispose d'un niveau de formation supérieur (7) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

📅 Planning de la formation

UFCV		DESJEPS ASEC													
		07 octobre 2024 au 19 décembre 2025													
	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1		vendredi	dimanche	mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi
2		samedi	lundi	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi
3		dimanche	mardi	vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	mercredi
4		lundi	mercredi	samedi	mardi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
5		mardi	jeudi	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	vendredi
6		mercredi	vendredi	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi
7	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	dimanche
8	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi
9	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi
10	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	mercredi
11	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
12	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	vendredi
13	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	samedi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi
14	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	dimanche
15	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi
16	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi
17	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	mercredi
18	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
19	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	vendredi
20	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	samedi	lundi	jeudi	
21	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	
22	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	
23	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	
24	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	
25	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	
26	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	
27	dimanche	mercredi	vendredi	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	dimanche	mercredi	samedi	lundi	jeudi	
28	lundi	jeudi	samedi	mardi	vendredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	
29	mardi	vendredi	dimanche	mercredi			mardi	jeudi	dimanche	mardi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	
30	mercredi	samedi	lundi	jeudi			mercredi	vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	
31	jeudi		mardi	vendredi			lundi	samedi		jeudi	dimanche		vendredi		

Temps en entreprise

Férié

* sous réserve de modifications

UC 1 UC 3

DU 07 OCTOBRE 2024 AU 19 DECEMBRE 2025

UC 2 UC 4